

Proposition de modèle de processus d'évaluation pour la mise à l'essai de futures mesures

Le calendrier peut être adapté pour répondre aux exigences relatives aux mesures convenues.

Mesures à prendre		Calendrier
1.	Accord sur la ou les nouvelles mesures, y compris le processus de mise à l'essai et les indicateurs d'évaluation - Les États Membres examinent et approuvent la teneur des nouvelles mesures et les informations relatives à la mise en œuvre. - Les États Membres décident si les nouvelles mesures doivent être immédiatement officialisées ou faire l'objet d'un essai pilote. - Si un essai pilote est convenu, les États Membres confirment le processus de mise à l'essai des nouvelles mesures approuvées, y compris les intervalles d'évaluation et les indicateurs d'évaluation.	Conseil exécutif (février 2026) <i>Avant la mise en œuvre</i>
2.	Mise en œuvre des nouvelles mesures	La date de mise en œuvre est fixée en fonction de l'accord conclu et de la mesure proposée.
3.	Examen d'amendements immédiats Les États Membres examinent tout ajustement immédiat qui devrait être apporté aux mesures mises en œuvre uniquement en cas d'urgence.	Conseil exécutif (février 2027) <i>Au cours de la première année de mise en œuvre</i>
4.	Lancement de l'évaluation de la phase pilote L'évaluation de la mesure, avec l'appui du Secrétariat si nécessaire, commence suivant le modèle de réforme de la gouvernance menée par les États Membres. Le processus d'évaluation sera basé sur des indicateurs convenus.	Conseil exécutif (mai 2027) <i>Au bout d'un an de mise en œuvre</i>
5.	Publication des résultats de l'évaluation pilote et examen de la suite à donner - Le Secrétariat donne des conseils sur la manière d'officialiser les mesures, si elles sont acceptées. - Un rapport sur l'évaluation de la phase pilote, incluant les résultats, les conclusions et une proposition de voie à suivre, est soumis suivant le modèle de réforme de la gouvernance menée par les États Membres. - Le Conseil exécutif examine le rapport et recommande éventuellement d'ajuster les mesures pilotes et d'officialiser certains processus. - L'Assemblée mondiale de la Santé examine les recommandations.	Conseil exécutif (février 2028) et Assemblée mondiale de la Santé (mai 2028) <i>Au cours de la deuxième année de mise en œuvre</i>